

Audition de Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'environnement d'avril 1992 à mars 1993

(Extrait du procès-verbal de la séance du 1 avril 2003)

Présidence de M. Christian Estrosi, Président

Mme Ségolène Royal est introduite.

M. Christian Estrosi, Président lui rappelle que les dispositions législatives relatives aux commissions d'enquête lui ont été communiquées et que les auditions se déroulent selon la règle du secret. A l'invitation de M. le Président, Mme Ségolène Royal prête serment.

M. le Président : Avant que nous ne procédions à un échange de questions et réponses avec les membres de la commission, peut-être souhaiteriez-vous sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui tenir un propos liminaire ?

Mme Ségolène ROYAL : Je préfère répondre à vos questions.

M. le Président : Vous avez été ministre de l'environnement du mois d'avril 1992 au mois de mars 1993, c'est-à-dire à la période où tous les fonctionnaires du ministère de l'environnement qu'ils dépendent de la direction de la nature et de l'environnement, qu'ils dépendent de la direction du parc national du Mercantour, nous ont apporté les éléments selon lesquels, premièrement, en novembre 1992 avait été identifié, pour la première fois, un couple de loup dans le vallon de Mollières, pas loin d'une vallée que vous connaissez bien puisqu'il s'agit de celle de la Tinée, que sa présence n'a été révélée, d'abord par le magazine « Terre sauvage », puis par le ministère de l'environnement lui-même qu'en avril 1993. Nous avons donc pu mesurer au cours de ces auditions qu'une certaine opacité a été organisée. Est-ce pour une phase d'observation, est-ce pour une préoccupation de gestion ou de préparation des consciences collectives, notamment des acteurs de la ruralité qui risquaient de réagir assez violemment à cette annonce ?

J'ajouterai à cela, que dès le mois d'avril 1992, c'est-à-dire six mois avant la constatation effectuée, des demandes de crédit étaient faites par la direction du parc du Mercantour à votre ministère pour anticiper sur la venue et l'arrivée du loup dans le parc du Mercantour, c'est-à-dire que la direction locale considérait que, par rapport à des informations communiquées par des scientifiques italiens lors d'un colloque à Gênes et à Turin, il était probable que dans les mois à venir un loup venant d'Italie s'installerait dans le parc du Mercantour.

Nous avons, au cours de toutes ces auditions, eu le sentiment que l'on avait entretenu beaucoup d'opacité puisque ni les élus, ni les éleveurs, ni les acteurs locaux n'ont été informés de cette démarche et qu'une antenne très limitée de fonctionnaires du ministère de l'environnement avaient cogéré et anticipé cette venue, puis géré cette installation et pris des dispositions pour la pérenniser, sans assurer une véritable transparence auprès des acteurs locaux.

Ma question et c'est la seule que je vous poserai avant de laisser le soin au rapporteur puis à mes collègues d'intervenir : en votre qualité de ministre de l'environnement avez-vous le souvenir qu'à un moment de cette période des responsables de ces différents services sont venus soumettre à votre décision, en matière de politique publique puisqu'il s'agit bien d'une politique publique décidée par notre pays depuis cette époque, la pérennisation de l'implantation du loup dans les Alpes ? Ce dossier a-t-il été soumis à vos décisions, à votre arbitrage ou au contraire est-ce à un étage inférieur que les choses se sont organisées, sans que vous ayez à donner votre aval sur l'ensemble de ces initiatives ?

Mme Ségolène ROYAL : Je vais essayer de rassembler ma mémoire, car cela remonte à une dizaine d'années. Je suis restée onze mois ministre et, à ma connaissance, je n'ai absolument pas souvenir d'avoir été saisie de cette question. Mais, je me souviens qu'en 1994, lors des premiers dégâts, de m'être interrogée, alors que je n'étais plus ministre sur ce dossier. Cela m'a intriguée : c'était bizarre, le loup n'arrive pas du jour au lendemain. Peut-être que ce délai a été mis à profit par les interlocuteurs que vous citiez tout à l'heure pour vérifier l'information car, dans ce que vous venez de dire il y a quelque chose d'étonnant, c'est qu'une demande de subvention ait pu anticiper une arrivée naturelle du loup. Il faudrait quand même vérifier si ce n'est pas une demande régulière de subventions pour des espèces protégées en général. Cela me paraît assez curieux que l'on puisse anticiper.

M. le Président : Nous l'avons vérifié et nous avons réussi à nous faire communiquer les documents administratifs officiels relatifs à la demande de protection anticipant la venue du loup. Le directeur du parc de l'époque qui s'appelait M. Grandjean le dit très clairement dans une lettre adressée à la direction des parcs naturels dont le directeur était M. Simon. Il demandait, par anticipation, des crédits pour gérer l'arrivée du loup.

Mme Ségolène ROYAL : C'était déjà une espèce protégée dans la convention de Berne, je crois.

M. le Président : Il y a vraiment eu une anticipation, elle vous étonne, elle nous a étonnés.

Mme Ségolène ROYAL : Cela prouve qu'il y a eu une observation, j'imagine, des mouvements du loup comme des autres espèces protégées qui ne s'arrêtent pas aux frontières par définition. Il y avait aussi un président du parc, M. Ginési, à l'époque.

C'était quand même le premier à être informé, j'imagine, par son directeur si quelque chose arrivait.

M. le Président : Il ne l'a pas été.

Mme Ségolène ROYAL : Donc, il y a peut-être eu défaillance à ce niveau-là. Le préfet, normalement, s'il avait eu le sentiment d'un danger aurait dû me saisir. Je ne crois pas qu'il l'ait fait. On pourrait, cela dit, ressortir les archives du ministère. Mon impression est que, si des mouvements du loup avaient été anticipés, ils n'ont pas été considérés comme dangereux ou, tout au moins, il y a eu un délai pour vérifier d'abord la véracité, le nombre et s'il s'agissait vraiment de loups. Puisque, si le président du parc lui-même n'est pas prévenu par son directeur, c'est qu'il estime qu'il faut d'abord peut-être une vérification scientifique avant de faire remonter l'information. En tout cas, je n'ai été saisie ni par le directeur de la protection de la nature ni par le directeur du parc, ni par le président du parc, M. Ginési, ni par le préfet. Aucune réunion n'a eu lieu au ministère sur ce sujet-là.

Ensuite, il y a eu l'arrêté en 1994 de protection du loup. J'imagine que, si M. Barnier a pris un arrêté de protection du loup, c'est qu'il a dû y avoir des réunions interministérielles, ou en tout cas gérant la question avec les autorités locales. En ce qui me concerne, je n'ai pas du tout souvenir d'avoir été saisie ni d'avoir été sollicitée pour venir dans le parc, ni pour faire une réunion locale, ce qui aurait d'ailleurs été intéressant, parce que ce n'est quand même pas un sujet banal

La direction de la protection de la nature, à l'époque, était surtout mobilisée par la loi de protection des paysages que j'ai fait voter. A ce titre-là, j'avais un contact fréquent avec son directeur. Si l'information lui avait semblé importante, il me l'aurait communiquée. Voilà ce que je peux dire, ce n'est pas grand chose.

M. le Président : C'est une information importante pour nous en tout cas sur l'opacité que nous avons eue à dénoncer à plusieurs reprises sur ce dossier.

M. le Rapporteur : Madame la Ministre, pensez-vous possible que des lâchers de loups aient eu lieu ? Quel bilan faites-vous de l'action de votre ministère sur ce dossier, vous en avez déjà un peu parlé ? Comment ces actions se sont-elles déroulées ? A quelles difficultés avez-vous été confrontée notamment, je suppose, avec les associations, nombreuses, de défense du loup ? Comment expliquez-vous le caractère très très passionnel, on dirait même conflictuel, de ce dossier ? Enfin, pensez-vous qu'en termes de communication et de consultation des populations locales, car on a eu l'impression qu'il y avait une véritable chape de plomb, votre ministère a bien géré le retour des loups notamment dans le Mercantour ?

Mme Ségolène ROYAL : Qu'il ait pu y avoir des lâchers de loups, je ne vois pas très bien à quoi vous faites allusion, puisqu'il semblerait que les loups viennent d'Italie.

M. le Président : Ils auraient pu être lâchés depuis l'Italie aussi.

Mme Ségolène ROYAL : Lâchés dans le parc du Mercantour sans l'aval du président du parc, là il faut interroger. Je ne sais pas si vous avez auditionné M. Ginési. Il serait intéressant de savoir ; c'est lui qui gère son parc, qui est maître de l'utilisation du budget du parc. J'imagine que des lâchers de loups ont un coût, cela ne passe quand même pas inaperçu. Je réponds spontanément.

M. le Président : Permettez-moi de vous interrompre. Je pense que vous n'ignorez pas qu'un parc national n'est pas géré par son conseil d'administration.

Mme Ségolène ROYAL : C'est quand même lui qui est au plus près.

M. le Président : Il est géré par le directeur qui dépend directement de la direction de la nature et des paysages et le président n'est là que pour présider les conseils d'administration. En aucun cas, un président ne gère un parc.

Mme Ségolène ROYAL : S'il y a des lâchers de loups dans un parc, un président préside et il assume aussi une responsabilité. Je pense qu'il faudrait demander au président ce qu'il pense d'une hypothèse de lâchers de loups sur le parc qu'il préside, puisque l'ensemble des interlocuteurs d'un territoire sont rassemblés dans le conseil que préside le président.

Il y a donc une certaine autonomie par rapport à un directeur qui doit être sous les ordres du directeur de la protection de la nature. Cela me semble une piste intéressante.

Qu'il y ait eu des lâchers de loups sans l'aval du ministère, cela me paraît invraisemblable ou alors c'est que les choses se passent de façon secrète sur un territoire mais cela ne peut pas se faire sans la volonté du directeur du parc et sans apparaître quelque part sur un engagement budgétaire. Je n'imagine pas une seconde qu'il puisse y avoir des opérations comme celle-ci, sans qu'elles soient décidées en toute transparence.

S'il y a eu des mouvements de loups en provenance d'Italie, il y a peut-être eu un délai de vérification, ce qui explique que, même le préfet, n'en ait pas été informé. A partir du moment où il y a danger public, il y a aussi une autorité de police même dans ce département. Il y a eu une observation du phénomène avec des premiers dégâts, mais qui n'ont eu lieu qu'en 1994, alors que je n'étais plus ministre, je ne pense pas qu'il y ait eu des dégâts constatés en 1993. Est-ce qu'en 1994, le processus de signalement a fonctionné, cela serait intéressant de savoir si le préfet a fait remonter les informations. Comment l'arrêté de protection pris par M. Barnier en 1994 intervient alors que le loup provoque des dégâts, sans qu'il y ait, à ce moment-là, une mise à plat, des investigations et une expertise qui permettent de savoir s'il est intelligent de protéger le loup -sans réouvrir au moins le débat public et sans mettre les partenaires autour de la table y compris les associations- au moment où les premiers dégâts ont eu lieu et si l'on maîtrise la quantité de loups qui arrivent en provenance d'Italie. Quant aux lâchers de loups, je n'imagine pas que l'on puisse procéder à des opérations comme celle-là sans qu'il y ait au moins des traces financières et administratives.

M. le Président : Donc, vous n'en avez pas eu connaissance en tout cas, et cela n'a pas été soumis à votre autorité.

M. le Rapporteur : Que pensez-vous du caractère ultra passionnel et conflictuel de ce dossier ?

Mme Ségolène ROYAL : A ce moment-là, il n'y avait encore aucune passion, puisque l'information n'existait pratiquement pas, ne remontait pas. Je n'ai pas eu à connaître d'associations de défense du loup puisque à ce moment-là elles ignoraient, à ma connaissance, ce qui se passait et les populations locales n'avaient pas eu le temps de réagir, puisque les premiers dégâts n'avaient pas eu lieu.

M. le Président : Vous avez raison. Ce qui est important pour nous aujourd'hui, c'est de constater que le ministre l'ignorait autant que les élus, les éleveurs et les acteurs locaux.

Mme Ségolène ROYAL : Et le président du parc, manifestement.

M. le Président : Ce qui est important pour nous, c'est l'information majeure que vous nous apportez, pour l'instant en tout cas, alors que le directeur du parc et le directeur de la nature et des paysages étaient au courant.

M. François BROTTE : C'est plutôt une réflexion sur le fait que le politique est un peu hors du champ. C'est ce que l'on est amené à constater au fil des auditions avec cette difficulté que c'est un peu aux politiques d'essayer de réduire l'incompréhension qu'il peut y avoir entre les différents acteurs.

Sur cette question, comment faire pour que les scientifiques ne soient pas seuls à avoir accès à l'information et au savoir ? C'est une des questions qu'il faut se poser pour l'avenir. Que le loup soit revenu naturellement ou pas, d'autres espèces sont implantées, on l'a évoqué dans l'audition précédente. Il faut absolument que le dialogue puisse se nouer et il est vrai que le politique, qu'il soit ministre ou élu local, est bien en charge de l'intérêt général et de la mise en relation des acteurs pour sortir du passionnel.

Il est vrai que cette commission d'enquête devra, y compris sur ce terrain, faire des préconisations. On ne peut pas camper sur des positions, tel n'est pas notre objet.

L'histoire avance. Comment faire en sorte qu'elle puisse avancer avec peut-être un peu plus de médiation ? Et, de ce point de vue-là, l'expérience de Ségolène Royal peut être utile aussi dans le débat.

Comment dépassionner un sujet qui, finalement, a démarré presque en catimini ? C'est ce que l'on essaie de savoir. Il est quand même un peu troublant que quelqu'un demande des subventions sur un sujet pour lequel il présuppose qu'il va se passer des choses, alors que, ni localement ni nationalement, les politiques responsables n'en sont informés. On ne peut pas se contenter de faire ce constat, il faut voir comment l'on en sort. On évoque une autre gestion des parcs nationaux, par exemple, aujourd'hui.

Est-ce la bonne thèse ? Faut-il élargir le cercle des initiés ? Il ne s'agit plus de savoir comment cela s'est passé à l'époque, il faut réfléchir en terme de prospective. Nous essayons de trouver une alchimie que l'on voudrait intelligente et intelligible à l'issue de cette commission d'enquête. Donc, nous mettons à contribution nos interlocuteurs pour essayer de trouver la bonne voie.

Mme Ségolène ROYAL : Je ne sais s'il faut en tirer des liens directs sur la réforme de la gestion du parc ; je pense que cela relève plutôt du contrôle de l'information par des gens qui la détiennent et qui n'ont peut-être pas envie qu'elle se diffuse, car ce sont des passionnés. Je pense qu'il n'y a aucune malignité ni volonté de cacher, ce sont des gens qui pensent bien faire, qui sont des passionnés sans doute du loup et de la protection des espèces menacées, qui ont peut-être eu cette information, qui ont voulu peut-être aussi la vérifier, être sûrs de ce

qu'ils avançaient et puis avoir un peu les mains libres par rapport à des choses qu'ils considèrent comme passionnantes et sans affoler ni les populations ni les politiques qui leur auraient dit : attendez, redescendons sur terre, de quoi s'agit-il, vous demandez la permission avant de continuer, etc. Sans doute me connaissant, j'aurais mis à plat les choses, j'aurais convoqué tout ce beau monde et j'aurais dit : que fait-on ? Attendez, on regarde peut-être à deux fois.

Je pense que, si les faits sont avérés, c'est cela. On a affaire à des gens hautement compétents dans leur domaine, qui sont des passionnés et qui se sont sans doute dits : on ne va pas demander la permission, on va faire dans notre coin, il n'y a aucun danger pour personne. Puis, on rendra compte quand on sera sûr de ce que l'on verra, on va maîtriser, observer. Je pense que c'était de l'expérimentation. C'est une supposition, car je connais un peu les interlocuteurs, je vois bien comment ils travaillent, ils sont dans leur parc.

M. le Président : J'entends votre supposition avec bonheur. Elle me réjouit.

Mme Ségolène ROYAL : Les passionnés de la science et des espèces protégées, s'il y a eu quelque chose que l'on m'a caché, c'est cela. Connaissant ma rigueur, ils se sont dit : elle va nous convoquer, elle va demander des explications au préfet. Pourquoi le préfet n'était-il pas au courant ? Je ne sais pas.

M. le Président : Le préfet n'était pas au courant.

M. Jean LASSALLE : Ce que vous venez de nous dire peut nous être utile pour ce que nous allons faire maintenant. Les loups sont en train d'arriver dans les Pyrénées françaises et nous sommes dans le même flou que nous avons pu l'être à l'époque où ils sont arrivés dans les Alpes. Il faut trouver des solutions. Il y a quand même plus de dix ans et on n'en a toujours pas trouvé.

Nous avons eu un petit débat à propos des parcs nationaux. Je suis certainement un des présidents de parc national le plus titré puisque j'ai été trois fois réélu.

Si le président du parc national ne fait pas un peu d'effort – il faut qu'il en fasse beaucoup – c'est la reine d'Angleterre. On lui cire les pompes de temps en temps. Il ne sait que ce que le directeur veut bien lui dire et croyez-moi quand je m'y suis attelé – sous votre ministère j'étais déjà président- j'ai vraiment essayé de faire de mon mieux pour que les parcs soient mieux intégrés localement, mais je savais ce que l'on voulait bien me dire. Je présidais, certes, et croyez que je ne faisais pas les choses à moitié, mais j'avais beaucoup de mal. Je comprends très bien qu'il ait pu y avoir un président ici ou là qui n'ait pas été tenu au courant de tout et que vous n'ayez pas été tenue au courant, non plus. J'ai souvent comparé les présidents de parcs nationaux à des ministres ; je pense que, pendant les six premiers mois, on les étudie pour voir comment on peut les mettre en cage, après on essaie de les contourner ; en tout cas, c'est le sentiment que j'ai eu.

Je pense qu'il faudrait réformer les parcs nationaux car c'est un joyau en France, mais nous n'en retirons pas tout ce que l'on pourrait, car il n'y a pas suffisamment d'engagement local.

Vous pouvez nous éclairer car nous sommes dans une situation extrêmement conflictuelle. Quand on en parle à Paris, on a l'impression que c'est un peu pittoresque ou folklorique ou les deux à la fois. C'est bien simple quand on croise quelqu'un ici qui se rend à une réunion de la commission, on entend : ah, tu vas à la commission du loup !

C'est bien ! Mais moi, je vais travailler. Voyez à quel point on est déconnecté à Paris, alors que les gens que nous rencontrons sur le terrain ressentent cela très douloureusement.

Les députés qui sont ici font preuve d'un très grand courage en prenant ce dossier à bras-le-corps, car il n'y a que des coups à prendre à tous les niveaux.

Nous avons mené dans les Pyrénées-Atlantiques une démarche forcée ; je ne peux pas dire qu'elle est venue du fond du cœur mais elle a eu le mérite de fonctionner. Je pense que cela pourrait être une solution, à condition que l'on déconcentre un peu, que l'on décentralise un peu et que l'on fasse la vraie expérimentation.

Madame la Ministre, vous étiez ministre en 1992. Il y a une directive que j'ai particulièrement « en travers du gosier ». Il se trouve que, pour l'instant, je suis pratiquement le seul mais cela ne durera pas ; c'est la directive Habitats, ratifiée par la France. Je me demande si vous et ceux qui vous ont précédée, et ceux qui ont suivi d'ailleurs, avez eu toute l'information sur ce qui figurait dans cette directive, sur ce qu'elle avait d'extrêmement contraignant, d'humiliant et de spoliant pour les gens de la montagne que nous sommes.

Je me suis souvent demandé si l'on aurait osé écrire de telles choses s'il y avait des centaines de milliers d'habitants dans nos zones de montagne. On m'a dit : mais comment peux-tu dire des choses pareilles, toi UDF, qui es pour l'Europe, etc. Il ne faut pas toucher à l'Europe. Je leur ai répondu que, depuis deux mois, malheureusement, je constate que l'on n'hésite pas à y toucher. Les espagnols et les anglais d'un côté ; les allemands et les français de l'autre. Je ne m'en réjouis pas mais, je dis, que pour des sujets hautement plus graves, on fait attention. Là, on est en train de tordre le cou à une civilisation tout entière, car on

déresponsabilise les hommes de ce territoire. Ce sont maintenant des comités Théodule qui auront cette responsabilité.

Ne pensez-vous pas qu'il y aurait quelque chose à faire ? Avez-vous eu le sentiment d'avoir eu toute l'information sur cette directive ? Je pourrais dire d'ailleurs la même chose de la directive chasse qui a créé un climat épouvantable dans tout le monde rural et qui a eu les résultats que vous savez, y compris en termes électoraux. N'y aurait-il pas quelque chose à faire pour sortir de ce piège ?

Mme Ségolène ROYAL : Je n'ai pas très bien compris la question, excusez-moi, est-ce encore en rapport avec le loup ou bien est-ce plus globalement ?

M. Jean LASSALLE : On ne pourra rien faire sur le loup et sur les ours, si Natura 2000 se met en application, telle qu'elle semble devoir l'être sur les 12 ou 15 % du territoire français qui concernent toutes les parties où se trouvent le loup, l'ours et le lynx.

Mme Ségolène ROYAL : Je ne peux vous répondre que globalement sur cette question.

Je pense que la biodiversité est un enjeu majeur, que la disparition des espèces est quelque chose de très dangereux pour la planète où nous vivons. Nous avons pris des engagements très forts, d'abord au sommet de Rio. C'est moi qui représentais la France, donc je me souviens parfaitement des engagements sur le maintien de la biodiversité ; le chef de l'Etat vient de les rappeler à Johannesburg ; entre Rio et Johannesburg des milliers d'espèces ont encore disparu. Donc, je crois que la beauté de l'espèce humaine dépend aussi de la biodiversité qui est dans la nature, à la fois les plantes et les animaux, et que nos destins sont communs ; cela peut paraître curieux de dire cela, mais en tout cas c'est une de mes convictions très profondes.

Le problème, en effet, est de savoir comment on gère cet équilibre et en même temps, je crois que les pays développés doivent donner l'exemple. Bien sûr, il y a des textes qui sont imparfaits, mais je pense que, globalement, par rapport aux menaces qui pèsent sur la planète, les engagements européens sont quand même encore faibles, les engagements mondiaux je n'en parle pas, les engagements des Etats-Unis encore plus faibles. Si nous, pays européens, qui essayons d'aller de l'avant en terme de protection de l'environnement, nous reculons sur ces sujets, je crois que la responsabilité que l'on a, y compris à l'égard des pays du sud, ne tolérera pas que l'on puisse baisser la garde sur la question de la protection de la biodiversité.

Maintenant qu'il y ait des problèmes d'aménagement du territoire, qu'il y ait des problèmes de cohabitation de l'homme et de l'animal, c'est possible. Mais je choisis toujours les hommes par rapport aux animaux, c'est bien clair. Je ne me trompe pas de combat. En même temps, je crois que les questions ne se posent jamais dans des termes aussi brutaux parce que, si l'homme brutalise aussi la nature, et donc l'habitat qui permet la biodiversité, il se brutalise lui-même à terme. Donc, il faut parfois être assez courageux.

C'est pourquoi je pense que, dans tout le débat actuel sur la décentralisation de l'environnement, il faut être extrêmement prudent car il est très difficile de résister aux groupes de pression et aux rapports de force locaux.

En effet, la protection de l'environnement cela signifie des choix pour le futur, ce ne sont pas les échéances électorales, hélas ! Si l'on arbitre la protection de l'environnement dans les mêmes échéances que les échéances électorales c'est toujours l'environnement qui perd, donc toujours l'avenir de l'homme qui sera perdu. C'est dur de protéger l'environnement. Quand j'ai fait voter la loi paysage sur la protection des haies ou sur le fait de faire des remembrements différents, on m'a dit que j'allais ruiner les campagnes. Aujourd'hui, tout le monde fait attention et les haies sont replantées partout à tour de bras parce que l'on a bien vu que la destruction des paysages finissait par se retourner contre les agriculteurs ; même chose dans la protection de l'eau. Vous avez vu les récentes publications sur les contenus en nitrates ou en pesticides de l'eau, c'est insupportable. Cela va se retourner contre les agriculteurs eux-mêmes, parce qu'un jour il y aura des normes de rejets qui vont leur coûter extrêmement cher.

Je crois que, quand on refuse de voir le long terme, on finit par le payer très chèrement. Ce sont des arbitrages d'intérêt qui ne se jouent pas aux mêmes échéances.

C'est pourquoi il faut avoir du courage. Après, c'est une question d'équilibre ; si les loups déciment les troupeaux, ce n'est quand même pas non plus l'objectif. Il y a aussi le respect de l'activité humaine. Il faut trouver des solutions intelligentes pour gérer la biodiversité, sans la remettre en cause et, à la fois, sans mettre gravement en cause la survie de certains métiers, de certains habitats humains et de certains territoires. Il faut poser très sérieusement le problème en se disant que ce ne sont pas des choses simples. Je le vois avec la directive Natura 2000, car sur mon territoire des Deux-Sèvres du Marais poitevin, il y a des enjeux de protection lourds. En effet, Natura 2000 ne rapporte pas à court terme.

C'est même très gênant. Seulement, lorsqu'on protège un peu les prairies naturelles et les cours d'eau, on est bien content d'avoir de l'eau qui coule dans les rivières. Finalement, c'est avec cela aussi que l'on fait du développement local, du développement touristique, de l'habitat, et que des familles qui viennent réhabiter en milieu rural, etc.

Je crois qu'il faut faire attention à un discours trop corporatiste contre la gêne que procure la protection de l'environnement. Par définition, la protection de l'environnement est une gêne pour les activités rentables, car on leur demande de réintégrer dans leur calcul économique la protection des biens naturels qui appartiennent à tous. Ce n'est pas facile comme logique. Je pense qu'il faut tenir bon pour les générations futures même si cela nous dérange.

M. Jean LASSALLE : Je ne sais pas si vous avez dit tout cela pour moi, mais je suis probablement l'un des seuls hommes politiques qui ait décidé de réintroduire deux ours sur son territoire. Cela n'a pas pu aboutir car l'Etat a refusé que ce soit fait par des locaux.

Il n'y a pas beaucoup d'hommes politiques qui ont pris cette responsabilité. Je pense qu'il peut y avoir du courage partout, même dans des coins perdus de montagne.

Le sens de la responsabilité peut être partout aussi. J'avais le sentiment que cette espèce disparaissait et qu'il fallait faire quelque chose. J'ai combattu contre mes propres amis, ce n'est pas très facile à gérer. J'ai affronté pendant toute cette période quatre élections que j'ai toutes gagnées et pourtant il y avait le tunnel du Somport dont vous avez entendu parler.

Je pense que ce n'est pas une question de courage ; le courage n'est pas à sens unique en tout cas. Par contre, je vois la situation dans laquelle on se trouve quand un certain nombre disent qu'il faut être courageux. J'entendais ces discours en 1990 à propos des ours, il fallait être courageux et les protéger. Cela a amené dans ma région une guerre civile dont on a mis une demi-douzaine d'années à se remettre. Il faut être courageux, il faut accepter des loups. Je l'ai entendu ensuite dans les Alpes. On a été courageux et on a accepté des loups. Mais le retour des ours et des loups, Madame, ce n'est rien par rapport à ce que sont les directives. La directive, je pense que vous l'avez lue, a un but unique, la protection de la nature. Tout est permis, sauf ce qui nuit à l'objectif unique. Je dis bravo, si on l'applique aux friches industrielles immondes, à des usines abandonnées et dangereuses, à des banlieues, à des cours d'eau qui sont archi pollués, mais si on l'applique à des hommes qui sont en train de mourir, car c'est cette espèce que l'on regrettera un peu d'ici quelques années car elle était garante d'une civilisation et d'une biodiversité tout à fait remarquables qu'elle a su animer pendant des siècles ...

Il ne faut pas du tout être courageux pour mettre ces directives en application.

On les met en application par rapport à quelques centaines de personnes et on leur fait croire que c'est pour leur bien, alors qu'on les dépouille totalement de leur territoire. Il faudrait faire attention.

Mme Ségolène ROYAL : Pouvez-vous être plus précis, Monsieur le député, à quoi faites-vous allusion ?

M. Jean LASSALLE : A la directive Natura 2000.

Mme Ségolène ROYAL : C'est-à-dire ?

M. Jean LASSALLE : L'article de la directive qui dit que tout est autorisé sauf ce qui nuit à l'objectif unique qui est un objectif de protection.

Mme Ségolène ROYAL : Par exemple ?

M. Jean LASSALLE : Tout ce qui nuit, tout ce qui peut être gênant doit être empêché. Ce ne sont plus les acteurs locaux, ni les élus locaux qui décident, c'est une commission. S'il y a une mine qui gêne, une installation qui gêne, il faut y mettre un terme. Il faut le savoir. Maintenant, il est intéressant de voir l'application qui en est faite par les tribunaux et la Cour de justice européenne.

Mme Ségolène ROYAL : Donnez-moi un exemple.

M. Jean LASSALLE : Je peux vous donner un exemple tout simple. Dans mon département, 302 communes sur 575 – je suis président de l'association des maires – sont concernées par la directive. 298 communes sur 302 ont délibéré sur cette directive et conclu qu'elle ne les intéressait pas. Que croyez-vous qu'il se soit passé ? Le préfet a cependant proposé notre candidature à Paris et Paris à Bruxelles. Nous sommes la seule région du département où les ours rejoignent les saumons, nous avons toute la biodiversité, des paysages extraordinaires ; nous ne voulions pas être intégrés dans Natura 2000 car son objectif de protection est un objectif unique. Des magistrats que j'ai rencontrés à la Cour européenne des droits de l'Homme m'ont dit que ce texte était profondément discriminant à l'égard de l'homme : ce n'est pas un texte qui met l'homme au centre de vos préoccupations comme vous le disiez tout à l'heure, Dans cinq ou six ans, on verra que cette affaire était une catastrophe et que l'on aura laissé faire quand même. Je ne parle pas que pour vous, mais pour l'ensemble des ministres qui se sont succédé ;

M. le Président : Je vous donne aussi un exemple concret. Dans ma circonscription, il y a des villages qui sont enclavés dans la zone Natura 2000. Quiconque a hérité de son père ou de son grand-père une grange ancienne et souhaite la remettre en état ne peut le faire dès lors qu'on identifie, à l'intérieur, un nid de chauves-souris ou des

papillons intéressants, et répertoriés dans la directive Natura 2000. Petit à petit, on évacue l'homme et on conquiert le territoire rural sur le dos de l'homme qui est découragé et qui se dit que, puisque la montagne ne lui appartient plus, il ira vivre ailleurs.

M. Jean LASSALLE : Madame Ségolène Royal m'en voudra si je ne lui donne pas un autre exemple précis. Un de vos successeurs, quand j'ai fait la proposition d'introduire deux ours dans notre territoire m'a répondu en disant : « cher président, c'est un bon projet, mais vous proposez une gestion directe et participative, sur le terrain, or, c'est impossible car vous êtes sur un territoire Natura 2000. Les pistes que vous proposez ne peuvent être ouvertes par un arrêté du maire, il faut un arrêté préfectoral ou ministériel – j'ai la lettre, comme on me l'a réclamée dans les Pyrénées, elle sera versée au dossier – les réserves de chasse que vous proposez avec les associations locales devront être des zones reconnues au niveau national ; toutes les propositions et il n'y en avait pas beaucoup, que vous aviez prévues pour désenclaver les alpages et les pâturages seront interdites – car vous êtes sur une zone Natura 2000- ». Je vous enverrai la copie du courrier. C'est un exemple concret, mais je pourrais vous en donner d'autres.

M. André CHASSAIGNE : Je voulais vous interroger sur la biodiversité mais vous avez fait une réponse qui, pour ma part, m'a séduit, qui montre bien comment on peut avoir une approche de cette biodiversité. Je ne vais donc pas vous reposer la question, puisque j'ai trouvé la réponse particulièrement bien équilibrée, pertinente.

J'ai une expérience Natura 2000, valable pour la biodiversité, qui montre que si l'on veut limiter les problèmes, il faut qu'il y ait de la concertation, de la discussion, une approche démocratique. Il y a des zones Natura 2000 dans ma circonscription avec l'écrevisse à pattes blanches, avec un papillon qui s'appelle « l'apollon du Livradois ». On n'arrive peut être pas à résoudre tous les problèmes mais si l'on s'engage dans la discussion et la concertation, je crois que l'on arrive à régler beaucoup de questions.

Je voulais demander un éclaircissement sur les propos que vous avez tenus tout à l'heure, car je crois que cela risque de créer une confusion. Vous avez dit à juste raison, je crois : ces gens du parc du Mercantour sont des passionnés et ils vivaient leur expérimentation. Dans votre esprit quand vous parlez d'expérimentation vous ne faites pas allusion à une volonté délibérée, par exemple, d'une introduction artificielle du loup ? Que vouliez-vous dire par le mot « expérimentation » ? Il faut le préciser.

Mme Ségolène ROYAL : Je voulais parler de l'observation de la venue éventuelle de loups d'Italie qui ont peut-être été observés, sans que l'information ne soit remontée – pourtant, c'est quand même une information intéressante – ni au président du parc, ni au préfet, ni au ministre. Cela prouve qu'ils ont observé entre eux, j'imagine, soit pour vérifier l'information, soit pour se dire que si l'information est fondée il ne faut pas créer de panique et continuer d'observer tranquillement. Je pense que c'est quelque chose qui a pu se faire, si toutefois ces mouvements de loups ont existé, car je n'ai pas les moyens de savoir s'ils ont existé. C'est le président qui l'a exprimé tout à l'heure. J'essaie de trouver une explication à cette absence de remontée d'information. Je veux dire que, si l'information n'est pas remontée, ce n'est pas forcément une volonté de cacher ou de manipuler ou de faire du trafic de loups, mais c'est le souci, j'imagine, de tout scientifique qui observe quelque chose d'assez exceptionnel malgré tout à ses yeux et qui veut avoir le temps de l'observation scientifique sans y mêler des débats avec des non scientifiques.

M. André CHASSAIGNE : Je l'avais compris comme cela, mais je voulais vous le faire préciser.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Ce débat et la réponse de Mme Ségolène Royal à la question que vous avez posée sont très éclairants pour nous, mais je voudrais rappeler que l'objet de notre commission d'enquête, c'est la présence du loup et le pastoralisme. Vous avez dit tout à l'heure que vous croyez à l'objectif de diversité mais que vous préférez, comme nous tous, l'homme à l'animal.

Mais, dans le cas qui nous retient, où l'on sait que le loup est un grand prédateur qui fait obligatoirement des dégâts aux troupeaux ovins, ma question est très brutale : doit-on faire en sorte qu'il n'y ait plus de loups ? Sinon, pensez-vous que l'Etat doit prendre en terme de politique publique par rapport à ces troupeaux et aux bergers, des mesures dérogatoires qui font que les dégâts sont d'une part évalués mais aussi extrêmement bien remboursés ?

Mme Ségolène ROYAL : C'est une question difficile. Je dirai que le fait que le loup soit une espèce protégée ne doit pas être remis en cause au nom de la biodiversité. En revanche, les attaques de loups, l'angoisse des populations, la remise en cause du pastoralisme, constituent une souffrance qui ne peut pas être ignorée. Je me demande s'il n'y aurait pas une piste de négociation avec l'Italie pour créer une réserve protégée pour les loups, afin de préserver l'espèce ; chacun chez soi et, à ce moment-là, les territoires seront respectés en tant que tels. Il me semble que ce sont peut-être des pistes à creuser avec le gouvernement italien pour que l'on puisse à la fois préserver le loup et en même temps affirmer aussi que les activités humaines doivent pouvoir se dérouler en toute sécurité. Cela ne me semble pas du tout incompatible.

Lorsque j'ai créé un parc marin en Méditerranée pour protéger les dauphins, les pêcheurs rouspétaient en disant qu'il fallait continuer à utiliser les filets dérivants de 400 km de long partout. Je leur ai dit non, on fait un parc marin pour protéger les dauphins et on a interdit la pêche dans ce territoire. Il y a une répartition de la protection de l'environnement et de la protection de l'activité économique.

M. le Président : Vous n'êtes pas loin de proposer ce que quelques-uns d'entre nous souhaitent. Je vous félicite, Madame la Ministre.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Vous verriez ces grandes réserves comme on en trouve, y compris en Afrique, des endroits où l'on doit protéger des espèces avec un gardiennage ? Pensez-vous que, dans ces cas-là, il pourrait y avoir un développement touristique de cette zone ou voyez-vous cela comme un sanctuaire de loups ?

Mme Ségolène ROYAL : Je pense que le loup est un animal extraordinaire qui renvoie à toute une iconographie, à toute une histoire, à des rêves d'enfant ; c'est un animal extrêmement intelligent, merveilleux, d'une beauté exceptionnelle, qui, à ce titre-là, peut être protégé. Il peut être observé, visité, regardé. Nous avons des loups dans le zoo de Chizé dans mon département. Chaque fois que je m'arrête, c'est un bonheur de les regarder. Ils ne sont pas très nombreux, il y a une petite meute de loups, ce sont des animaux merveilleux ; en même temps, je pense que tout est à inventer ; il ne s'agit pas de refaire des réserves comme en Afrique. A un animal exceptionnel, projet exceptionnel, rapports avec les humains exceptionnels. Je crois qu'il ne faut pas non plus transformer cela en zoo où l'on vient piétiner, s'agglutiner autour des cages à loups. Ce n'est pas le but. Il y a sans doute quelque chose d'assez merveilleux à inventer avec les associations, car on peut justement les remettre dans le circuit en respectant aussi leur passion et en affirmant le respect d'un partage intelligent du territoire.

M. le Président : En tout cas, je retiens l'exemple des dauphins qui me plaît beaucoup.

M. Roland CHASSAIN : Je suis, Madame la Ministre, très stupéfait de constater qu'à tous les échelons, les élus comme les ministres n'aient pas été informés de l'introduction ou de l'arrivée du loup dans les Alpes. Je trouve que, dans un pays démocratique comme le nôtre, c'est dommage.

Savez-vous aussi que l'introduction du loup a pénalisé le pastoralisme, que l'on importe aujourd'hui plus de 65 % d'ovins pour la consommation, ce qui est important ?

Aujourd'hui, on a une deuxième bombe qui arrive, M. Jean Lassalle l'a dit, c'est Natura 2000 ; dix ans après, elle est là sur la table ; c'est une bombe à retardement car je connais bien le sujet, en tant qu' élu de la Camargue. Personne ne veut de Natura 2000. Pourquoi pas des loups, vous avez tout à fait raison, je suis partisan de protéger les espèces, mais dans des espaces où il peut y avoir une liberté sans public, alors que dans les Alpes ou dans les Pyrénées, nous recevons des millions de touristes. Que fait on avec tout l'argent qui est dépensé à travers le programme LIFE actuellement qui va s'arrêter en 2004 ? Qui va prendre la suite de ces programmes ? Est-ce que ce seront les contribuables français ?

Le jour où ils sauront cela, seront-ils d'accord pour protéger les prédateurs ?

Le sujet le plus important et le plus complexe est celui qu'a exposé M. Jean Lassalle. Cela s'est passé en Alsace avec Natura 2000. Un agriculteur s'est trouvé dans une zone classée, quand il a voulu arracher une vigne pour en mettre une nouvelle, il n'a pas pu la replanter et aujourd'hui, il se retrouve sans exploitation. Voilà des cas précis, douloureux qui expliquent que les chasseurs ou ceux qui s'occupent de ces domaines ne veulent plus de Natura 2000.

Mme Ségolène ROYAL : Je pense, en effet, qu'il a dû y avoir un dysfonctionnement et que l'information n'est pas remontée et que ce n'est pas acceptable. A la limite, il aurait pu y avoir danger. De toute façon, c'est un enjeu national, mais je crois qu'il faut regarder l'avenir. Je pense que l'on a affaire, en France, à des scientifiques de très haut niveau ; les scientifiques de la connaissance de la vie animale en France, par rapport aux autres scientifiques du monde entier, sont de toute première qualité. On peut peut-être les excuser en raison de leur compétence, leur talent et leur passion. Maintenant, il faut regarder l'avenir ; à la limite, si ce dysfonctionnement peut aider à trouver une solution, telle que celle que nous évoquions ensemble à l'instant, je crois que votre commission d'enquête aura fait une œuvre tout à fait utile.

M. le Président : Madame la Ministre, merci pour votre disponibilité et pour votre contribution qui nous sera précieuse.